



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Palais de Tokyo

Question écrite n° 81193

### Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le palais de Tokyo. Ce musée, qui va être rénové grâce au soutien de l'État, organise le 10 juin 2010 une exposition intitulée « dynasty », en commun avec le musée d'art moderne qui dépend de la ville de Paris et la mairie de Paris. Beaucoup ont été surpris de voir que le ministre de la culture, et notamment le directeur du musée d'art moderne, ne figurait pas sur le carton d'invitation qui ne comportait que l'énumération des représentants de la mairie de Paris. Il serait souhaitable, pour l'information des habitants qui s'en inquiètent, de rappeler que l'État est propriétaire de la plupart des musées de la colline de Chaillot et qu'il s'en préoccupe. Il serait donc souhaitable que l'État, dans ce domaine, puisse figurer sur les cartons diffusés en grand nombre par le palais de Tokyo. Il serait bon de prendre en considération ces impératifs de manière à lever des ambiguïtés qui seraient dommageables pour la crédibilité de l'État. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Inauguré en 1937 à l'occasion de l'exposition universelle, le Palais de Tokyo a été dès l'origine partagé par la Ville de Paris et par l'État. Il abrite le Musée d'art moderne de la Ville de Paris dans son aile est. L'aile ouest est confiée à l'association dite « Palais de Tokyo », qui y organise des manifestations vouées à l'art contemporain. L'exposition « Dynasty » a été organisée en 2010 dans le cadre d'un partenariat entre les deux institutions présentes sur le site et a donné lieu, sur les cartons d'invitations réalisés pour son vernissage, à la mention des deux forces invitantes. Ainsi, pour le Musée d'art moderne, y figuraient le maire, ses adjoints en charge de la culture et du patrimoine, la directrice du service culturel de la Ville de Paris et le directeur du Musée d'art contemporain. Pour l'association Palais de Tokyo, figurait la mention : « L'équipe du Palais de Tokyo ». Cette expression ne permet pas de répondre à la nécessité d'une identification claire des actions de l'État, exprimée à juste titre par le parlementaire. La règle instaurée pour les établissements publics dont le ministère de la culture et de la communication assure la tutelle veut que le ministre figure parmi les forces invitantes sur les invitations émises lors des manifestations publiques qu'ils organisent. Telle sera la règle qui s'appliquera désormais au Palais de Tokyo.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81193

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 juin 2010, page 6484

**Réponse publiée le** : 16 août 2011, page 8802